

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**Commune de
ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT**

**Membres du
Conseil municipal**

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

**Date de
la convocation :**
10/11/2025

Date d'affichage :
10/11/2025

**N° et objet de la
délibération :**

DEL 37_2025

**Convention
de mise à
disposition
réciproque de
personnel
communal avec
la commune de
Crespin**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Bernard LEFEBVRE, Françoise ROGER, Jean-Robert CLEMENT, Audrey CHARLET adjoints, Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Angélique DELHUIILLE, conseillers municipaux.

Absents : Mrs Samuel ZIDOURI, Grégory DELEPIERRE, Geoffrey ANTIDORMI, conseillers municipaux.

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE.

A l'occasion de son marché de Noël le 22 et 23 novembre 2025, la commune fait appel à la commune de Crespin pour le prêt de chalets en bois.

Dans un souci de réciprocité et d'organisation, il est convenu entre les deux communes de mettre à disposition de chacune d'entre elles du personnel municipal pour effectuer les travaux de manutention et de petites installations des chalets pour leur marché de Noël.

La convention jointe permettra de formaliser les modalités de la mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la manutention et les petites installations pour le marché de Noël de la commune et celui de la commune de Crespin.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Maire


Agnès DOLET